

Rapport d'activités du Conseil d'administration
Assemblée générale du 28 janvier 2012

L'ordre du jour prévoit que je vous présente un rapport d'activités. Notre présidente vous ayant rendu compte des activités de notre Académie, je vais, moi, vous parler de celles du conseil d'administration.

Votre conseil est actuellement composé de 15 membres. Une courte présentation n'est peut-être pas inutile pour les nouveaux sociétaires et sera un petit rappel pour les anciens qui ont peut-être oublié pour qui ils ont voté par scrutin de liste il y a deux ans. Le conseil est actuellement composé de (*énumérer selon la liste*) ... et pour finir Francis D'Alascio que le conseil a coopté pour succéder à notre regretté Jean-Marie Schissler, et dont la nomination sera soumise à votre approbation tout-à-l'heure.

Ce conseil s'est réuni 10 fois depuis la dernière assemblée générale, avec un taux d'assiduité global impressionnant puisqu'il atteint 81% de présence sur l'année, démontrant s'il en était besoin combien vos administrateurs ont plaisir à se retrouver et à travailler ensemble.

Mais qu'ont-ils fait au long de toutes ces heures passées ensemble ?

Bien évidemment pour l'essentiel, ils ont administré les affaires courantes, comme le prévoient les statuts.

Mais aussi, ils ont préparé pour vous le programme de conférences mensuelles, toujours aussi dense d'une année à l'autre. Ils ont assuré dans les moindres détails la préparation matérielle de toutes les grandes manifestations qui émaillent la vie de notre académie et dont notre présidente vous a dressé le bilan.

Ils ont sélectionné le lauréat de notre prix de thèse qui sera remis cette année à Florent Allix, sur présentation des conclusions de la commission d'étude ad hoc, composée, outre la présidente, d'administrateurs et sociétaires spécialistes de la discipline retenue.

Ils ont procédé à l'élection de nouveaux académiciens et de nouveaux sociétaires. Et je vais m'arrêter un peu sur ces deux sujets pour vous présenter les modalités d'élection qui vous intéressent certainement mais ne vous sont sans doute pas très familières, et qui surtout ont fait l'objet de modification de procédure.

Les académiciens tout d'abord.

Avant la modification de nos statuts approuvée par arrêté du ministre de l'Intérieur en date du 9 mars 2010, les nouveaux académiciens étaient cooptés par les sections académiques elles-mêmes.

Désormais ils sont élus par le conseil d'administration. Au nombre de 50 maximum, ils sont répartis au sein de cinq sections, chacune ne pouvant en accueillir plus de dix. Lorsqu'un siège est vacant, le conseil d'administration élit un nouvel académicien choisi parmi les sociétaires ayant au moins deux ans d'ancienneté et ayant participé activement à la vie de l'ALS. C'est sur ces critères que le conseil d'administration a élu cette année 7 nouveaux académiciens, portant ainsi le nombre d'académiciens en exercice à 34.

Ont été élus :

En section 1 (mathématiques, physique-chimie, informatique) Jean-Claude Derniame le 9 mars et Marie-Christine Haton le 27 juin.

En section 2 (biologie animale et végétale, sciences de l'environnement) Aline Roth le 27 juin

En section 3, (médecine, pharmacie, médecine vétérinaire) Paul Robaux le 27 juin

En section 5 (sciences humaines) Francis Jacob et Francis D'Alascio le 9 mars et moi-même le 27 juin.

Corrélativement, et conformément aux statuts, le conseil a décerné le titre d'académicien honoraire à Jean-François Claudon de la 1^{ère} section ainsi qu'à Jacques Lesueur et Jean-Paul

Philippon de la 5^{ème} section, libérant ainsi leurs sièges dans leur section respective. Les académiciens honoraires sont désormais au nombre de 5.

Les sociétaires à présent

Depuis la dernière assemblée générale, le conseil a procédé à l'élection de 22 nouveaux sociétaires. Petit rappel de procédure. La candidature au titre de sociétaire doit être présentée au conseil d'administration par deux sociétaires dont l'un au moins est académicien. Le conseil procède à son élection par vote à bulletin secret. Une petite modification de procédure résulte d'une décision du conseil d'administration en date du 9 novembre 2011. Désormais pour chaque candidature qui lui sera soumise, deux rapporteurs seront nommés, l'un d'entre eux seulement assurant le rapport sur la candidature lors du conseil d'administration suivant. Ainsi informés de la spécificité de la candidature, les administrateurs procéderont au vote en connaissance de cause.

Deuxième information importante. Pour être sociétaire de plein exercice, il faut non seulement avoir été élu, mais aussi avoir fait l'objet d'une réception officielle à l'Académie au cours d'une des séances mensuelles.

Ont donc été élus et reçus cette année, 12 nouveaux sociétaires : René Diguët, Frédéric Bourgaud, Roger Jankowski, Philippe Vidal, Pierre Steinmetz, Jacques Arnould, Jean-Paul Louis, Cécile Winckler-Parietti, Daniel Oth, Guy Branlant, Ferri Briquet et Jean-Claude Georges.

Ont été élus et seront reçus au cours des séances à venir 10 autres sociétaires : Frédérique Battin-Leclerc, Claude Mathieu, Nicolas Robert, François Baudin, Gilbert Labadie, Arnaud Fischer, Pierre-Antoine Gérard, Daniel Barlet, Sophie Mouzon-Pelletier et Jean-François Lesesve.

En conclusion, je peux vous assurer que le seul souci du conseil d'administration est de servir l'Académie et ses membres (175 sociétaires je le rappelle, ce n'est pas rien !) et d'assister du mieux possible la présidente efficace et dynamique que nous avons la chance d'avoir. Mais je voudrais aussi vous rassurer : tout cela dans la joie et la bonne humeur ! Je vous remercie.